



radar automatique non signalé

Par **akwaba**, le **12/08/2020** à **18:16**

Bonjour,

J'ai été flashé par un radar fixe alors qu'il n'y avait aucun panneau le signalant avant. Est-ce un motif légitime pour contester ce pv ?

J'ai eu la même mésaventure avec un radar feu rouge avec aucune indication.

Dans l'attente d'une réponse.

Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **12/08/2020** à **18:20**

Bonjour,

Rien n'impose à ce que les radars fixes, automatiques ou non, vitesse ou feu-rouge, soient annoncés par panneaux. L'absence de panneau n'est pas un motif d'annulation de la verbalisation. A vous de respecter la vitesse et les feux.

Par **amajuris**, le **13/08/2020** à **09:20**

bonjour,

au fil des années, ce sujet a connu plusieurs versions, mais il me semble, qu'aujourd'hui, la signalisation des radars fixes ne soit pas obligatoire.

ce qui est certain, c'est que votre infraction a été constatée par un appareil homologué, ce qui rend difficile votre contestation.

salutations

Par **Lag0**, le **13/08/2020** à **11:14**

[quote]

au fil des années, ce sujet a connu plusieurs versions, mais il me semble, qu'aujourd'hui, la signalisation des radars fixes ne soit pas obligatoire.

[/quote]

Bonjour,

Il suffit de se reporter à l'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE du 22 octobre 1963, partie 5, article 101-4 :

[quote]

Article 101-4 – Annonce d'une zone où la vitesse est contrôlée

Ajouté par l'arrêté du 4 mars 2013, article 2, modifié par l'arrêté du 29 juin 2015 – article 2, par l'arrêté du 27 avril 2016 – article 2, par l'arrêté du 5 janvier 2017 – article 2 et par l'arrêté du 12 décembre 2018 – article 20

La signalisation d'une zone de contrôle par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisés **peut être effectuée** au moyen des panneaux de type SR3. Lorsque la vitesse maximale autorisée dans cette zone a été fixée par l'autorité détentrice du pouvoir de police, les panneaux de type SR3 sont implantés à proximité immédiate du panneau B14 indiquant ou rappelant cette limitation. Les panneaux de type SR3 peuvent être complétés par des panneaux de type M2 et M10c.

[/quote]

Il est bien indiqué "peut être effectuée", ce n'est donc pas une obligation mais une possibilité...